DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA DIGITALISATION ET DES SPORTS

Arrêté portant abrogation du règlement interne du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB)

arrête :
Article premier Le règlement interne du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB), du 10 août 2016, est abrogé.
Art. 2 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1 ^{er} août 2022.
² II sera publié dans la Feuille officielle.
Colombier, le 28 juin 2022
Le directeur du CPMB :
Olivier Schmid
Sanctionné par le Département de la formation, de la digitalisation et des sports
Neuchâtel, le 11 juillet 2022
La conseillère d'État,
cheffe du département :
Crystel Graf
- /